



Communiqué de Presse

Depuis plus de deux ans je subis un véritable acharnement de la part de Mr Leroy procureur de la république.

Agé de 77 ans, maire de la Commune de Faaa depuis 38 ans n'ayant jamais abusé des fonctions que j'ai exercées, j'ai fait l'objet d'une garde à vue inutile et vexatoire sur des suspicions de détournement puis de poursuites correctionnelles.

J'ai toujours répondu aux convocations comme aux questions des enquêteurs ou des juges.

Alors que la Cour d'Appel était saisie d'un appel, Mr Leroy n'a pas hésité à me qualifier de « condamné » au mépris de la présomption d'innocence, ce qui est pour un magistrat une faute volontaire grave.

Ensuite, Mr Leroy a fait procéder à la saisie de mes comptes bancaires et cette nouvelle mesure vexatoire et inutile m'a fait passer dans l'opinion publique comme un délinquant ayant détourné de fonds publics. Le recours contre cette décision a été rejeté par la chambre de l'instruction de la Cour d'Appel de Papeete.

“ E fenua tō'u, e nūna'a tō'u, e reo tō'u „



La Cour de Cassation vient d'annuler cette décision en déclarant que le juge des libertés puis la chambre de l'instruction ne pouvaient justifier la saisie en raison de la présomption d'innocence, de l'absence d'éléments en relation avec les poursuites et de la protection qui m'était due en tant que maire.

J'estime qu'avec un peu de clairvoyance et de lucidité la justice aurait pu m'éviter ce parcours long, onéreux et infamant que Mr Leroy a initié et soutenu, plus animé par la volonté de me nuire que d'appliquer le droit, ce qui est pourtant le premier devoir de la fonction qu'il accuse.

OSCAR MANUTAHU TEMARU

„ E fenua tō'u, e nūna'a tō'u, e reo tō'u „